

**Chers adhérent.e.s, sympathisant.e.s et amis de DIGD,
Voici le message et l'article que nous venons d'adresser aux 50
conseillers départementaux de la Dordogne.**

Ce document dénonce **une manœuvre parmi d'autres**, symptôme d'une démocratie locale trop souvent confisquée. **Notre objectif ?** Montrer que la transparence est possible, et que les pratiques douteuses ne doivent plus rester dans l'ombre. **Pourquoi ?** Parce que chaque voix compte, et que c'est ensemble que nous pourrons faire échec à ces procédés et restaurer une démocratie saine.

Relayez-le largement autour de vous : plus nous serons nombreux à exiger des comptes, plus les lanceurs d'alerte se sentiront soutenus, et plus les abus deviendront difficiles à ignorer.

La bataille pour l'intégrité publique ne se gagne pas en un jour, mais **chaque partage, chaque discussion, chaque pression citoyenne compte**. Merci pour votre engagement à nos côtés !

Théo Pardo, président de DIGD

-Madame, Monsieur,

En tant que président de l'association DIGD (Défendre l'Intérêt Général en Dordogne), je me permets de vous adresser le document en pièce jointe, fruit d'une analyse citoyenne des pratiques politiques qui, depuis plusieurs années, interrogent la démocratie locale en Dordogne.

Cet article, bien que satirique, s'appuie sur des faits documentés et des questionnements légitimes. Il ne s'agit pas d'une attaque personnelle, mais d'un appel à la vigilance collective pour garantir que les décisions publiques servent l'intérêt général, et non des stratégies individuelles. Il serait utile que chacun, élu ou citoyen, se remémore les principes énoncés dans la Charte de l'élu

local, partie intégrante du Code général des collectivités territoriales.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur ces sujets, dans un esprit constructif et respectueux.

Cordialement,
Théophile Pardo
Président de DIGD

PS : La loi du 22 décembre 2025 a renforcé le statut de l'élu local, notamment en matière de déontologie. Vous trouverez une synthèse des principes clés sur vie-publique.fr, et le texte officiel sur [Légifrance](https://legifrance.gouv.fr).

Parmi les évolutions, une obligation nouvelle nous semble particulièrement importante : la déclaration des dons et avantages reçus dans le cadre du mandat. Un rappel utile, car le respect des principes éthiques est au cœur de la confiance citoyenne."